



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 12 | 9 | 9 |

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, FLORENT Judith,

| QUESTION N° | | |
|-----------------------------------|--------|------|
| A_52_2024 | | |
| OBJET | | |
| SUBVENTION MAISON EN PARTAGE 2025 | | |
| ONT VOTE | | |
| Pour | Contre | Abs. |
| 9 | 0 | 0 |
| CONVOCAION | | |
| 13 09 2024 | | |
| DEPOT EN PREFECTURE | | |
| 04 10 2024 | | |
| PUBLICATION | | |
| 07 10 2024 | | |
| PIECE JOINTE | | |
| | | |

Étaient absents (3) : Mesdames EL AIMER Nadia, CHABALIER Odette et GRANIER Janine.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance **ADRIEN HERITIER.**

Monsieur Le Président rappelle la nécessité d'un renouvellement d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard, destinée au fonctionnement de la Maison En Partage L'AMISTANCO pour l'année 2025. Cette subvention d'un montant de 15000€ participe en totalité aux frais engagés pour le service de l'accompagnement social et des animations auprès des résidents. Le contrat avec BONJOUR Groupe PRESENCE 30 présente un coût annuel d'un montant prévisionnel de 33852€. Cette subvention pourra être demandée en octobre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- Approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'année en cours,
- Autorise Monsieur Le Président à déposer la demande de subvention pour l'année 2025 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Adrien HERITIER

Le Président
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

| NOMBRE DE CONSEILLERS | | |
|-----------------------|----------|----------|
| En exercice | Présents | Volontés |
| 12 | 9 | 9 |

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, HERITIER Adrien, KAIL Muriel, FLORENT Judith,

Étaient absents (3) : Mesdames EL AIMER Nadia, CHABALIER Odette et GRANIER Janine.

Procurations (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance :

HERITIER Adrien

Monsieur Le Président rappelle l'organisation de la semaine bleue de cette année : un goûter dansant le 1^{er} octobre et le démarrage de « La boîte à urgence » distribuée à partir du 2 octobre.

Pour le goûter, ce sont des devis de deux artisans bellegardais pour fournir les petits salés et les pâtisseries ; la cave coopérative de Bellegarde livrera les vins du terroir et enfin les boissons non-alcoolisées, serviettes en papier et couverts seront achetés au Carrefour Market de Bellegarde.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- Le choix de la pâtisserie DINGER pour le sucré et de la boulangerie JEHANNE pour le salé, la Cave Coopérative pour les vins et Carrefour pour les achats complémentaires.
- De commencer la communication pour l'action « Boîtes à Urgences » lors de ce moment de convivialité.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance
HERITIER Adrien

Le Président,
Juan MARTINEZ





04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, HERITIER Adrien, KAIL Muriel, FLORENT Judith,

Étaient absents (3) : Mesdames EL AIMER Nadia, CHABALIER Odette et GRANIER Janine.

Procurations (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance :

HERITIER Adrien

Monsieur Le Président sollicite les membres du Conseil à réfléchir sur le choix du traiteur pour le repas de Noël : deux devis sont retenus pour leur rapport qualité-prix.

Il propose de confier à la Cave DES VIGNERONS CREATEURS, sur propositions de devis, une gamme de vins pour accompagner cette festivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- De choisir le traiteur local, La Petite Cuisine, qui propose à un prix équivalent une qualité supérieure en prestations.
- De privilégier la Cave coopérative pour les vins qui accompagneront ce repas.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance
HERITIER Adrien



Le Président,
Juan MARTINEZ



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du lundi 23 septembre 2024

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS

| En exercice | Présents | Volants |
|-------------|----------|---------|
| 12 | 9 | 9 |

QUESTION N°

A 55 2024

OBJET

BUDGET CCAS
DM N°1

EXERCICE 2024

ONT VOTE

| Pour | Contre | Abs. |
|------|--------|------|
| 9 | 0 | 0 |

CONVOCATION

13 09 2024

DEPOT EN PREFECTURE

04 10 2024

PUBLICATION

07 10 2024

PIECE JOINTE

TABLEAU
RECAPITULATIF

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, RIGAL Olivier, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, HERITIER Adrien, KAIL Muriel, FLORENT Judith,

Étaient absents (3) : Mesdames EL AIMER Nadia, CHABALIER Odette et GRANIER Janine.

Procurations (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance :

HERITIER Adrien

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget du CCAS de la Commune afin de prévoir les nouvelles recettes et d'équilibrer le budget.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n°1, annexée à la présente.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

☞ **Adopte** la décision modificative n°1 du Budget du CCAS de la Commune de BELLEGARDE, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

| Chapitres | Dépenses | Recettes |
|--|-------------------|-------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 4 780.00 € | |
| 012 – Charges de personnel | 500.00 € | |
| 65 – Autres charges et gestion courante | 3 540.00 € | |
| 70 – Redevances et droit des services à caractère social | | 8 820.00 € |
| TOTAL | 8 820.00 € | 8 820.00 € |

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : 8 820.00 €
⇒ Recettes : 8 820.00 €

Fait et délibéré à Bellegarde, le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance
HERITIER Adrien

Le Président,
Juan MARTINEZ



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**PROPOSITION DE DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 1
EXERCICE 2024**

CCAS

| chap | nature | fonc | FONCTIONNEMENT | DÉPENSES | RECETTES | OBSERVATIONS |
|------------|------------|-------------|---|-----------------|-----------------|--|
| 011 | 60624 | 424 | Produits de traitement | 200,00 | | |
| | 61558 | | Autres biens mobiliers | 140,00 | | Intervention sur armoire froide banque alimentaire |
| | 6238 | 420 | Divers | 440,00 | | Refills registres |
| | 6288 | 4238 | Autres biens mobiliers | 4 000,00 | | Voyage Séniors VVF 2024 |
| 012 | 6453 | 444 | Cotisations aux caisses de retraite | 200,00 | | Régules de charges salariales |
| | 6456 | | Versement FNC du supplément familial | 300,00 | | |
| 65 | 65134 | 424 | Aides | 3 540,00 | | Alimentation pour Banque Alimentaire |
| 70 | 7066 | 4238 | Redevances et droit des services à caractère social | | 8 820,00 | Participations voyage |
| 023 | 023 | 01 0 | Virement A la section d'investissement | | | |
| | | | TOTAL | 8 820,00 | 8 820,00 | |

| chap | nature | fonc | INVESTISSEMENT | DÉPENSES | RECETTES | OBSERVATIONS |
|------------|------------|-------------|---|----------|----------|--------------|
| 021 | 021 | 01 0 | Virement DE la section de fonctionnement | | | |
| | | | TOTAL | | | |

| | | | | | |
|------------------------------|--|--|--|-----------------|-----------------|
| TOTAL GÉNÉRAL DM N° 1 | | | | 8 820,00 | 8 820,00 |
|------------------------------|--|--|--|-----------------|-----------------|

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 23/09/2024
Le Président



